



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 27-avr.-2011

Date de révision 17-août-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit BC2000W THERMOPLASTIC
Code du Produit 882000
Utilisation recommandée Peinture de signalisation routière
Technologie du produit Thermo

Adresse Fournisseur

Ennis-Flint
5910 North Central Expressway
Suite 1050
Dallas TX 75206
Tél. : 800 331-8118
800 331-8118 (pour des demandes techniques)

Téléphone en cas d'urgence chimique Chemtrec 800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des urgences

Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire
Peut provoquer une diminution de la capacité respiratoire et des atteintes aux poumons
Risque de cancer

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

Aspect blanc **État physique** solide. **Odeur** sans odeur

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

Yeux

Risque d'irritation. Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures.

Peau

Risque d'irritation. Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures.

Inhalation

L'inhalation des concentrations élevées peut causer l'irritation du système respiratoire
L'inhalation excessive de vapeurs du produit en fusion peut causer une irritation du nez et de la gorge ainsi qu'une dépression du système nerveux caractérisée par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, une démarche titubante, de la confusion et une perte de conscience. Le produit en fusion ne dégage pas de fumées toxiques ou nocives pour la santé ou les biens.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

Effets chroniques

La surexposition par inhalation à de la silice cristalline libre peut causer une lésion pulmonaire différée, y compris une silicose, une maladie pulmonaire invalidante et potentiellement mortelle. La silice cristalline (quartz) a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérigène connu pour l'homme (groupe 1). Le dioxyde de titane a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation.

Conditions médicales aggravées Troubles respiratoires. Poumons.

Danger pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Limestone	1317-65-3	30-60
Verre	65997-17-3	10-30
Paraffine (cire de)	8002-74-2	10-30
Silice cristalline	14808-60-7	7-13
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	5-10
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	1-5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Le contact avec des substances fondues nécessite une assistance médicale immédiate.

Contact avec la peau Laver à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de brûlure, refroidir immédiatement la peau affectée avec de l'eau froide, aussi longtemps que possible. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à la peau. La séparation de la substance fondue et resolidifiée d'avec la peau nécessite une assistance médicale. En cas de brûlure à la suite d'un contact avec le produit en fusion, éloigner le patient de la source de chaleur. Retirer les vêtements et accessoires brûlés, y compris les chaussures, les bottes et les bijoux. Rincer la brûlure avec de l'eau ou une solution saline jusqu'à ce que la température de la peau redevienne normale. Couvrir le patient d'un drap propre et sec. Ne pas tenter de retirer le thermoplastique brûlé de la peau, car de graves lésions de la peau pourraient s'ensuivre. Ne pas utiliser de glace. Effectuer un examen primaire. S'il y a lieu, transporter le patient à l'urgence.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité Ininflammable.

Point d'éclair > 500 °F

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune.

Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA	Danger pour la santé 1 Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Danger pour la santé 1* Inflammabilité 1	Danger physique 0	Précautions individuelles X

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter la formation de poussière. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	<p>Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de la poussière. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter la formation de poussière. De la poussière fine dispersée dans l'air peut s'enflammer.</p> <p>Ne pas chauffer à plus de 260 °C (500 °F) dans un contenant fermé. S'il est chauffé à plus de 260 °C (500 °F), ce produit peut entraîner une vaporisation instantanée. Un équipement de protection adéquat doit être porté lors du mélange et de l'application de ce produit.</p> <p>Le sac thermoplastique peut être dangereux lorsqu'il est vide en raison de la présence de résidus du produit. Par conséquent, ne pas réutiliser le contenant pour y ranger de la nourriture, des vêtements ou des produits destinés à la consommation humaine ou animale, ou bien des produits qui pourraient entrer en contact avec la peau. Respecter toujours les mises en garde de sécurité et manipuler les contenants comme s'ils étaient pleins.</p> <p>Le sac thermoplastique peut fondre et faire partie du mélange fondu à la température d'application.</p>
Entreposage	Conservé le récipient bien fermé. Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Limestone 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Paraffine (cire de) 8002-74-2	TWA: 2 mg/m ³	(vacated) TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable fraction	30/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, Total Dust; 250/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA, respirable fraction; 10/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, respirable TWA: 0.1 mg/m ³ (vacated)	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TWA: 5 mg/m ³ , as oil mist, mineral STEL: TWA: 10 mg/m ³ , as oil mist, mineral	TWA: 5 mg/m ³ , as oil mist, mineral	

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique

Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle

- Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales. Il est recommandé de porter un écran facial pour manipuler un produit fondu.
- Protection de la peau et du corps** Gants de protection. Il est requis de porter des chemises à manches longues lors de la manipulation de substances fondues.
- Protection respiratoire** Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc.	Odeur	sans odeur.
Seuil de l'odeur	Sans objet	État physique	solide
pH	Sans objet		
Point d'éclair	> 500 °F	Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet	Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point/intervalle de fusion	Sans objet		
		Limites d'inflammation dans l'air	Sans objet
Limites d'explosivité	Sans objet		
Densité	1.7 - 2.3	Solubilité dans l'eau	insoluble
Solubilité	Sans objet	Taux d'évaporation	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet	Densité gazeuse	Sans objet
VOC (g/l)	0		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Conditions à éviter	Éviter toute formation de poussière
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx).
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Paraffine (cire de)	> 3750 mg/kg (Rat)	> 3600 mg/kg (Rabbit)	-
Silice cristalline	500 mg/kg (Rat)		
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		> 6820 mg/m ³
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 2.18 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique

La surexposition par inhalation à de la silice cristalline libre peut causer une lésion pulmonaire différée, y compris une silicose, une maladie pulmonaire invalidante et potentiellement mortelle. La silice cristalline (quartz) a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un agent cancérigène connu pour l'homme (groupe 1). Le dioxyde de titane a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B) par inhalation.

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérigènes.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Verre		Group 3		
Silice cristalline	A2	Group 1	Known	X
Titane (dioxyde de)		Group 2B		X
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	A2	Group 1		

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 – Agent cancérigène suspecté chez l'Homme

A4 - Ne peut être classifié comme un agent cancérigène pour les humains

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérigène pour l'Homme

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

NTP : (National Toxicity Program)

Connu – Cancérigène connu

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Effets sur l'organe-cible

Poumons. Appareil respiratoire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides.
US EPA Numéro de déchet	Sans objet

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé (Produit comme expédié)
Nom d'expédition	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Product in use)
Description	ELEVATED TEMPERATURE MATERIAL, LIQUID, N.O.S.(COMPOUND PAVEMENT MARKING), 9, UN 3257, III. (Product in use)
TDG	non réglementé
MEX	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Tous les composants sont inscrits dans l'inventaire TSCA.
LIS	Tous les composés sont inscrits à la LIS ou la LES.

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Silice cristalline	14808-60-7	Carcinogen
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Limestone	X	X	X		X
Paraffine (cire de)	X	X	X	-	X
Silice cristalline	X	X	X	-	X
Titane (dioxyde de)	X	X	X	-	X

Règlements internationaux

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Limestone		Mexico: TWA 10 mg/m ³ Mexico: STEL 20 mg/m ³
Paraffine (cire de)		Mexico: TWA= 2 mg/m ³ Mexico: STEL= 6 mg/m ³
Silice cristalline		Mexico: TWA= 0.1 mg/m ³
Titane (dioxyde de)		Mexico: TWA= 10 mg/m ³ Mexico: STEL= 20 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matières très toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 27-avr.-2011

Date de révision 17-août-2012

Note sur la révision Sections de la FS mises à jour: 1, 2, 4, 7, 9

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Ils ne visent pas à tout inclure et doivent être utilisés uniquement comme un guide. Nous pressons chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de l'étudier attentivement pour prendre conscience des dangers potentiels associés au produit et les comprendre. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Toute utilisation du produit non conforme à la présente fiche signalétique ou en association avec tout autre produit ou procédé est la responsabilité de l'utilisateur. Il faut suivre les mesures de précaution habituelles de manutention de produits chimiques. À tenir loin des denrées alimentaires, des boissons et des aliments fourragers. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et à la fin de la journée de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.

Fin de la fiche technique santé-sécurité